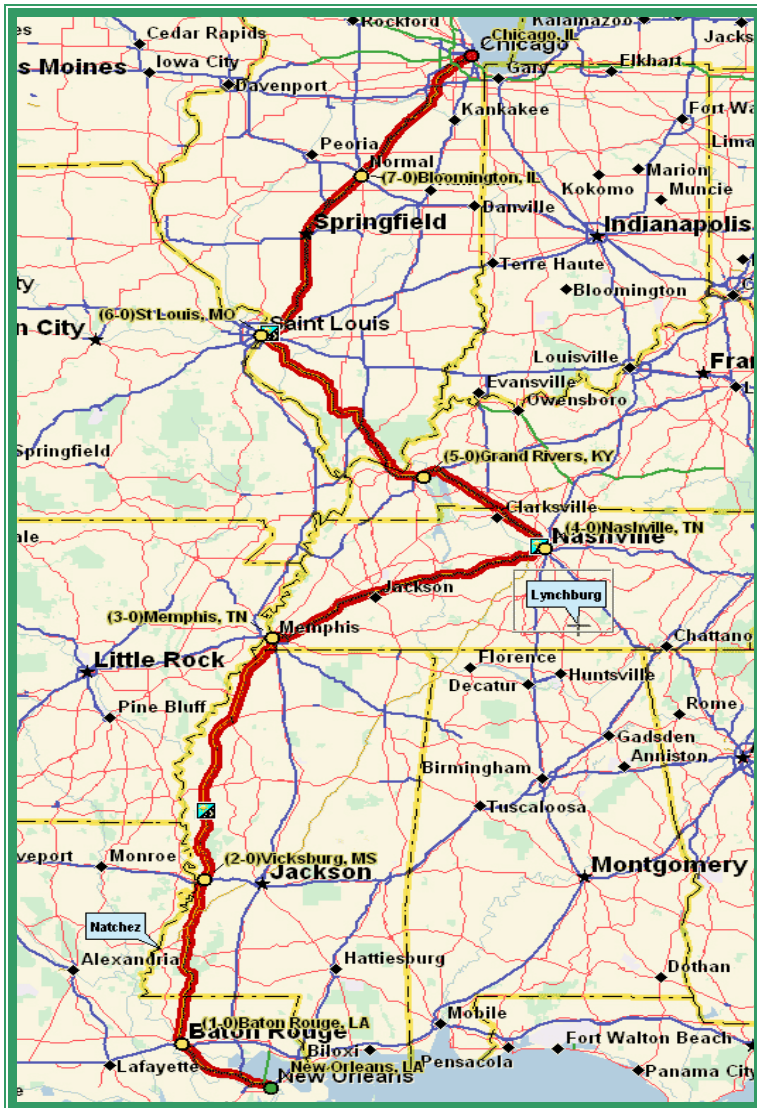




# Route du Blues Tours

15 jours / 13 nuits  
1.300 miles - 2.090 km

## Mississippi Blues



*Certaines routes vous passionnent où vous envoutent même, la Highway 61 ; fait partie de cette dernière catégorie. Venez traverser les USA de la Nouvelle-Orléans à Chicago en longeant le Mississippi.*

*Un itinéraire musical pour découvrir une partie importante de l'histoire américaine, en partant à la recherche des racines du Blues, et de ses pionniers.*

*New Orleans, LA*

*Baton Rouge, LA*

*Natchez, LA*

*Vicksburg, MS*

*Memphis, TN - Fayetteville, TN*

*Graceland Elvis Presley, TN*

*Lynchburg, TN*

*Jack Daniel's, TN*

*Nashville, TN*

*Grand Rivers, KY*

*St Louis, MO*

*Route 66*

*Bloomington, IL*

*Joliet, IL*

*Chicago, IL*



AMERICAN MOTORS TRAVEL - AMT PROMOTION SARL 8.000 €

[www.american-motors-travel.fr](http://www.american-motors-travel.fr) - [info@amtpromotion.fr](mailto:info@amtpromotion.fr)

73, avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge Tél. : 01.47.46.09.58 - Fax : 01.47.46.14.09

RCS Nanterre 441 869 187 00019 - Licence 092 02 0015 - RCP Generali France - Garantie Financière APS - APE 633Z









## Programme

### Jour 01

Hôtel « Best Western St Christopher Hotel » à New Orleans

### Paris > New Orleans, LA






-  Convocation des participants à l'aéroport de Paris Charles de Gaulle.
-  Envol à destination de New Orleans.
-  Arrivée en début de soirée à New Orleans.
-  Formule « Autotour », prise du véhicule à l'aéroport.

### Jour 02

Hôtel « Best Western St Christopher Hotel » à New Orleans



### New Orleans, LA


-  Le matin, transfert à notre centre de location et prise de la moto.
-  Visite de la **Nouvelle-Orléans**. Le **French Quarter**, appelé aussi le **Vieux Carré** (bien qu'il ait la forme d'un rectangle), est le quartier historique de la **Nouvelle-Orléans**. Il a été dessiné par un architecte français au début du XVIIIème siècle avec l'idée d'en faire une sorte de village. Après les violents incendies qui ont touché la ville à la fin du XVIIIème siècle, la plupart des maisons du **Vieux Carré** ont été reconstruites par les Espagnols, ce qui explique que le style architectural rappelle plus l'**Espagne** que la **France**.
-  **Bourbon Street** : cette rue parallèle à **Royal Street** traverse également le **Vieux Carré**. A l'origine, on y trouvait de nombreuses boîtes de Jazz. Aujourd'hui, cette célèbre rue reste très animé, on y trouve de tout : spectacles, vendeurs de hot-dogs, bars, grands restaurants, boîtes de Jazz, cafés avec concerts Rock. Dès la fin de l'après-midi, la rue devient piétonne et la musique sort de tous les bars.
-  Le soir, vous pourrez si vous le désirez écouter du Jazz dans le quartier de **Preservation Hall**, berceau de cette musique. Point commun avec **Las Vegas**, la ville reste active toute la nuit, et comme elle, c'est une des rares à ne pas imposer d'heure de fermeture aux différents établissements.
-  Réputée pour son **carnaval** qui dure 2 mois (du 06/01 jusqu'à mardi gras, le 21 février 2012), nous nous recommandons également le festival Jazz vers fin avril – début mai : « **New Orleans Jazz & Heritage Festival** ».

### Jour 03

83 miles / 134 km  
Hôtel « BW Château Louisiana Suite » à Baton Rouge



### New Orleans > Baton Rouge, LA

-  Tôt le matin, route vers la très jolie ville de **Baton Rouge**, capitale de la **Louisiane**, par la **Route du Blues** (la **Highway 61**). Elle est à contre courant de la « Route des Blancs », celle qui a conduit des générations de pionniers sur la piste mythique du **Far West**. La **Route du Blues**, elle, c'est la route des Noirs et de leur migration du Sud avec ses plantations de coton au Nord industriel. Visite en cours de route des plantations qui se sont installées le long du **Mississippi**.
-  **Baton Rouge** est considérée comme la vieille ville de toutes les beautés du Sud, culture créole, zeste acadien, politiques colorées, l'architecture, la gastronomie. C'est aussi la capitale du **Swamp Blues**, une forme de blues apparue dans les années 50 à l'initiative du producteur blanc **J.D Miller**, originaire de la **Louisiane**.
-  Le soir, pour les fans de Blues, le **Tabby's Blues Box** est le premier arrêt.



## Jour 04

170 miles / 274 km

Hôtel « Best Western

Vicksburg Inn » à Vicksburg



## Bâton Rouge > Natchez > Vicksburg, MS

🚗 Départ vers **Vicksburg**, par la **Highway 61**. En passant par **Natchez**, vous suivrez la **Old Natchez Trace** qui traverse tout l'Etat et qui fut empruntée par les indiens **Choctaw**, les conquistadores, les explorateurs ou encore les pionniers. Elle est aujourd'hui une tranquille route qui suit le parcours d'origine, pour ensuite serpenter doucement parmi les collines de **Vicksburg**, légendaire champ de bataille de la guerre de Sécession.

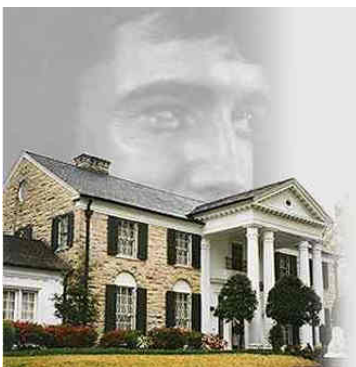
🚗 Découverte de **Vicksburg** : le **National Military Park** commémore le siège de **Vicksburg** en 1863 pendant la guerre de Sécession. Le **Museum of Coca Cola History & Memorabilia** est une entreprise de **Vicksburg** (la **Biedenharn Candy Company**) qui fut la première à mettre en bouteille le Coca-Cola.

## Jour 05

230 miles / 370 km

Hôtel « Comfort Inn Downtown

» à Memphis



## Vicksburg > Clarksdale > Memphis, TN

🚗 Au nord de **Vicksburg**, on trouve le delta du **Mississippi**. Cette région plate et fertile avec une population à forte majorité noire est dominée par la culture du coton. Elle est le véritable **berceau du Blues**. C'est en effet là qu'est né le Blues. La plupart des pionniers de cette musique y sont nés. Le delta est traversé du Sud au Nord par la fameuse **Highway 61**, qui fut généralement utilisée par les Bluesmen lors de leur migration vers les villes industrielles du Nord. De nombreux Bluesmen ont écrit des titres se rapportant à cette **Route du Blues**, notamment **Roosevelt Sykes, BB King, Cuver Turner ...**

🚗 Arrivée à **Clarksdale**, visite du **Delta Blues Museum**, un lieu d'hommage aux artistes qui ont participé à la célébrité du Blues.

🚗 Départ vers **Graceland**. Visite de la maison où vécut et mourut **Elvis Presley**, où des fans se pressent du monde entier pour venir le vénérer. Sa maison, **Graceland**, est sans aucun doute l'endroit le plus visité de **Memphis**. Le grand boulevard où elle est située a été rebaptisée **Elvis Presley Boulevard**. Il existe sur **Beale Street** un restaurant uniquement dédié à la star où la sono ne diffuse que des disques d'Elvis Presley.

🚗 Arrivée à **Memphis** avec, pour les couches tard, une soirée très rythmée dans **Beale Street**.

## Jour 06

Hôtel « Comfort Inn Downtown

» à Memphis



## Memphis, TN

🚗 **Memphis** est le temple du **Blues, Rock & Roll**, mais aussi un haut lieu de la Soul et du Rythme & Blues.

🚗 Visite du **Memphis Music Hall of Fame**, un vaste musée de 7.000 m<sup>2</sup> contenant des milliers de photos, des enregistrements rares, des vidéos et des présentations multimédias. On y trouve une importante collection de souvenirs de musiciens qui ont marqué l'histoire musicale de la ville comme **W.C. Handy** (père fondateur du Blues et auteur du célèbre « Saint Louis Blues »), **Charlie Rich** et bien sûr l'incontournable **Elvis Presley**. Y sont également exposés des instruments comme le piano de **Jerry Lee Lewis** et l'orgue de **Booker T. Jones**. Les labels **Sun, Stax** et **Hi** y sont aussi à l'honneur.



### Jour 07

206 miles / 331 km

Hôtel « Best Western Music Row » à Nashville



### Memphis > Fayetteville > Nashville, TN

- Après cette journée culturelle, départ vers le siège de **Jack Daniel's** à **Lynchburg**. Une superbe visite guidée explique tout sur l'origine, les fours, les mélanges et les tonneaux.
- Départ pour un autre temple de la musique : **Nashville**, surnommée **Music City**, et visite des principaux lieux historiques :
- Le **Music Valley Car Museum** contient quelques belles voitures anciennes et des voitures de stars de la musique Country, la De Lorean de 1983 de **Georges Jones**, la Ford model A de **Chet Atkins**, une Cadillac de **Dolly Parton**, la Ford Mustang rouge de **Randy Travis**, la Mercury noire de 1949 du clip vidéo d'**Alan Jackson** « Mercury Blues ».

### Jour 08

Hôtel « Best Western Music Row » à Nashville

### Nashville, TN

- Le **Music Valley Wax Museum** présente plus de 50 personnages historiques de la musique Country en cire dans leurs costumes originaux, dont **Hank Williams**, **Johnny Cash**, **Alan Jackson** ainsi que **Roy Acuff** et **Minnie Pearl** dans le décor du « Grand Ole Opry ».

### Jour 09

121 miles / 195 km

Hôtel « Best Western Paducah Inn » à Paducah

### Nashville > Paducah, KY

- Le matin, route vers **Clarksville**, dernière étape avant de quitter l'Etat du Tennessee. À partir de **Dover**, vous découvrirez une route unique au monde nommée **Land Between The Lakes** (mot à mot Terre Entre Les Lacs). Une route panoramique avec ses grands lacs qui la bordent : **Kentucky Lake** et **Barkley Lake**. Vous pourrez y louer un bateau, vous rendre sur la marina pour faire des excursions et vous baigner dans les lacs. Aussi, pour les amoureux de la nature, balades à cheval ou en calèche dans les parcs sont possibles, à vous de choisir.

### Jour 10

193 miles / 311 km

Hôtel « BW Kirkwood Inn » à Kirkwood (Saint Louis Aera)



### Paducah > Saint Louis, IL

- Départ tôt le matin pour découvrir **Saint Louis**. Après avoir quitté le **Kentucky**, vous entrez dans l'Etat de l'**Illinois** par une autre route panoramique qui longe en partie le **Mississippi**.
- Avant d'arriver à **Saint Louis**, visite du quartier de **Soulard** situé à proximité du centre-ville, au Sud, le long du **Mississippi**. C'est l'un des plus anciens quartiers de **Saint Louis**, avec de petites maisons de briques rouges du 19ème siècle parfaitement restaurées. Il regorge de **clubs de Blues** où se produisent les musiciens locaux, ce qui en fait l'un des quartiers les plus actifs en ce qui concerne la vie nocturne à **Saint Louis** et lui vaut le surnom de **Saint Louis Blues District**. Découverte de l'**Arche des Pionniers** au bord du **Mississippi**.
- Le soir, à **Saint Louis**, vous pourrez aller vous divertir dans les nombreux bars du centre ville ou jouer à la roulette dans les grands bateaux à roues transformés en casinos.



### Jour 11

161 miles / 259 km

Hôtel « Best Western University Inn » à Normal

### Saint Louis > Bloomington, IL

- 🏍️ Une journée pour découvrir une autre route mythique, la **Route 66**.
- 🏍️ Départ vers **Bloomington**, traversée de **Mitchell** sur un pont métallique, la **Chain of Rocks Road**, qu'on ne peut emprunter à plus de 15 km/h. La traversée de **Springfield** est un passage essentiel sur cette route mythique. **Springfield** est la capitale de l'Illinois, où vécut **Abraham Lincoln**. Visite du fameux **Cozy Dog Drive**, fondé en 1946.

### Jour 12

134 miles / 216 km

Hôtel « Best Western Chicago Hillside » à Hillside



### Bloomington > Chicago, IL

- 🏍️ Le matin, départ tôt pour un petit-déjeuner unique au monde chez **Dixie Truck Home**, célèbre routier à **Mac Lean**. Temps libre pour le shopping, car tous les souvenirs de la **Route 66** sont là.
- 🏍️ Continuation vers **Chicago**. Passage obligé dans la petite ville de **Joliet**, la ville des « Blues Brothers », qui présente un échantillon de l'architecture typique de la **Route 66** : un théâtre, une gare et surtout un pont qui s'ouvre en deux parties situé sur **Ruby Street**.
- 🏍️ Magnifiquement située sur le bord du **Lac Michigan**, **Chicago** est célèbre à plus d'un titre, en particulier dans le domaine artistique : elle a l'une des plus grandes collections de tableaux impressionnistes, ville de musique avec son très célèbre Orchestre Symphonique et ses nombreux clubs de Jazz, Blues, Gospel, etc.

### Jour 13

Hôtel « Best Western Chicago Hillside » à Chicago



### Chicago, IL

- 🏍️ Découverte de **Chicago**. Capitale mondiale de l'architecture, **Chicago** a pratiquement définitivement liquidé sa mauvaise réputation. **Chicago** est aussi la ville des superlatifs. Elle possède le plus vieux club d'échecs du **Midwest**, l'un des plus grands hôtels du monde, le plus grand aéroport, le plus grand marché aux grains du monde, le plus grand aquarium et même, sur **Clark Avenue**, le **McDonald's** qui débite le plus de hamburgers ! Pendant longtemps, la **Sears Tower** fut, avec ses 443 mètres et ses 110 étages, la plus grande tour du monde. Mais elle fut détrônée par les tours jumelles **Petrobas** à **Kuala Lumpur** (les tours de la capitale malaise dépassent de 8 mètres celle de la « Cité des Vents »). Enfin, sachez que le chewing-gum fut inventé ici.
- 🏍️ A noter que le « **Chicago Blues Festival** » aura lieu du 01/06/12 au 30/06/12, de quoi clore en beauté cet itinéraire musical ...

### Jour 14

### Chicago > Paris CDG

- 🏍️ Le matin, remise de la moto ou de l'auto et transfert à l'aéroport de Chicago.
- 🏍️ Envol à destination de Paris et dîner et nuit à bord.

### Jour 15

### Paris CDG

- 🏍️ Petit déjeuner à bord. Arrivée dans la matinée à l'aéroport de Paris CDG.

LES DATES DE DEPART EN « FORMULE ACCOMPAGNEE » :

🏍️ Du dimanche 29 avril au dimanche 13 mai 2012

🏍️ Du lundi 10 septembre au lundi 24 septembre 2012

🏍️ Du lundi 21 mai au lundi 04 juin 2012



## Conditions de vente

Produit : Route du Blues Tours – 15 jours / 13 nuits

Prix par personne, en formule :	Accompagnée	Mototour	Autotour
Forfait Pilote Harley-Davidson ou Conducteur Cat. C4	4.480,00 €	3.780,00 €	2.430,00 €
Forfait Passager	2.620,00 €	1.920,00 €	1.920,00 €
Réduction 3 <sup>ème</sup> personne dans la chambre	- 160,00 €	- 160,00 €	- 160,00 €
Réduction 4 <sup>ème</sup> personne dans la chambre	- 250,00 €	- 250,00 €	- 250,00 €
Supplément E.VIP (réduit la franchise à 1.000\$)		120,00 €	
Supplément chambre individuelle		610,00 €	
Supplément aérien « Vacances Scolaires – toutes zones »		100,00 €	

### Ces prix comprennent :

- Le transport aérien Paris > New Orleans – Chicago > Paris, en classe économique, vols réguliers, sur la Cie Delta Air Lines/Air France ou US Airways,
- Les taxes d'aéroport, de sécurité **90 €** et la nouvelle surcharge Q (hausse du carburant) **240 €**,
- Le logement dans des hôtels mentionnés au programme ou similaire, en chambre double, taxes et services hôteliers,
- Formule « Accompagnée & Mototour » : 12 jours de location d'une Harley-Davidson**, prise à New Orleans, LA et rendue à Chicago, IL, en kilométrage illimité, toutes les taxes (locales & environnementales), **pour deux personnes**, l'assurance VIP et la préparation de la moto.
- Formule « Autotour » : 13 jours de location d'une voiture** Cat. C4 « Compact Car » prise à l'aéroport de New Orleans, LA et rendue à l'aéroport de Chicago, IL, en kilométrage illimité, **occupée par deux, trois ou quatre personnes**, les assurances (CDW, EP) et toutes les taxes (locales, aéroport et surcharge states),
- Formule « Accompagnée »** : les services d'un accompagnateur professionnel bilingue, en voiture, durant le circuit, pour la logistique (aérien, hôtel, le transport des bagages et *l'organisation des pique-niques pour les déjeuners*).
- Pour toutes les formules : **un carnet de voyage complet** (carte, programme détaillé, guide, etc.).

### Ces prix ne comprennent pas :

- Tous les repas (petit-déjeuner, déjeuner et dîner), les boissons et frais de nature personnelle,
- Les transferts de l'aéroport à l'hôtel et vice-versa,
- Formule « Accompagnée & Mototour »** : L'essence, la caution de 500 \$ et la franchise de 2.000 \$
- Formule « Autotour »** : L'essence, les assurances complémentaires facultatives ainsi que les **frais d'abandon (one-way fee)**, le cas échéant. Ce supplément hors taxes est à régler sur place en dehors des cas d'allers simples gratuits (Californie & Floride) : De 0 à 200 miles = 100\$. De 201 à 500 miles = 150\$. De 501 à 1000 miles = 300\$. Au delà de 1000 miles = 500\$.
- Les assurances : annulation, bagages, rapatriement, maladie et frais médicaux (sauf si règlement avec une carte bancaire Visa « **Premier** » ou Master Card « **Gold** »).
  - Option 1 - Annulation : 3,3% du montant total du voyage
  - Option 2 - Complémentaire carte bancaire : 3,8% du montant total du voyage
  - Option 3 - Tous Risques : 4,8% du montant total du voyage

### En option :

- Moto : L'assurance **EVIP** (réduit la franchise à 1.000\$ et prend en charge les frais d'une crevaison) : **10,00 € par jour**,
- Moto : L'assurance **SLI** (responsabilité civile du conducteur à hauteur d'un million de dollars) : **13,00 € par jour**,
- Moto : L'assurance **PAI/PEC** (remboursement en cas de vol des effets personnels jusqu'à 525,00 \$) : **5,00 € par jour**,
- Moto/Auto : La location d'un **GPS Garmin** : **15,00 € jour**,
- Road Book personnalisé : **70 €**

### Supplément « Formule Accompagnée » (si groupe inférieur à 16 personnes) :

- Groupe de 14 personnes : supplément de **50 € par personne**
- Groupe de 12 personnes : supplément de **120 € par personne**
- Groupe de 10 personnes : supplément de **210 € par personne**



## Ce qu'il faut savoir

### Formalités :

- ✈ Pour les ressortissants français, pas besoin de visa pour un séjour de moins de 90 jours, sous condition d'arriver par un transporteur aérien ayant signé le programme « *Exemption des Visas* ».
- ✈ Pour faire la demande d'autorisation de voyage aux États-Unis, les voyageurs se connecteront au site Internet de l'ESTA (<https://esta.cbp.dhs.gov>) et rempliront un formulaire en ligne qui est l'équivalent du I-94W qui doit être rempli actuellement à bord, avec des informations personnelles et relatives à leur voyage. La demande d'autorisation devra être faite au plus tard 72 heures avant le départ. L'ESTA a cependant été conçu pour autoriser des voyages de dernière minute. (14\$ par demande).
- ✈ Vous devez être en possession d'un passeport individuel à lecture optique émis avant le 26 octobre 2005 ou d'un passeport individuel biométrique ou électronique.

### Transport Aérien :

- ✈ Comme pour les autres éléments de votre voyage, nous tenons plus que tout à vous apporter le meilleur service possible et en toute transparence.
- ✈ Pour cela, nous travaillons principalement avec 2 Compagnies Aériennes régulières : **Delta Air Lines/Air France**, en *Code Share* (partage de vol) via *Atlanta, Boston, Cincinnati, New York & US Airways* via Philadelphie.
- ✈ Nous pouvons également obtenir des **vols directs**, en fonction de votre date d'inscription et des disponibilités aériennes, sans escale sur Chicago, Los Angeles, San Francisco, etc.

### Hôtels :

Ils sont communiqués à titre indicatif sous réserve de disponibilité.

- ✈ Pour vous assurer le meilleur confort, nous travaillons depuis de nombreuses années en exclusivité avec la 1<sup>ère</sup> chaîne mondiale d'hôtellerie « **Best Western International** », ainsi qu'avec la chaîne « **Choice Hotels International** » qui représente les hôtels *Quality Inn, Comfort Inn, Sleep Inn, Clarion*, etc.
- ✈ Nous travaillons aussi avec des hôtels de catégorie 4 et 5 étoiles et à Las Vegas, NV nos hôtels sont situés sur le Strip (Las Vegas Boulevard).
- ✈ Tous les hôtels que nous vous proposons sont équipés d'une piscine et la plupart offrent les petits déjeuners continentaux.

### Températures moyennes :

- ✈ Variées et très changeantes selon la saison et la région où on se trouve, les États-Unis offrent un climat très varié de sa frontière avec le Canada jusqu'aux régions les plus tropicales voisines du Mexique, du froid des Grands Lacs aux températures extrêmes des déserts du Nevada ou du Colorado.

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Albuquerque (New Mexico)	2	4	8	14	18	24	26	25	21	15	7	3
Anchorage (Alaska)	-11	-7	-5	2	7	12	14	13	9	2	-5	-10
Atlanta (Georgia)	7	9	11	16	21	25	27	26	23	17	11	7
Boston (Massachusetts)	-1	-1	3	9	15	20	13	22	18	13	6	0
Buffalo (New York)	-4	-5	0	6	12	18	21	20	16	11	4	-3
Chicago (Illinois)	-3	-2	3	9	15	21	24	23	18	13	4	-2
Cincinnati (Ohio)	2	3	7	13	19	24	27	25	22	15	8	3
Dallas (Texas)	8	10	14	18	23	28	30	30	26	20	13	9
Denver (Colorado)	-2	0	2	8	14	18	23	22	17	10	3	0
Detroit (Michigan)	-3	-2	2	9	15	21	23	22	18	12	4	-1
Honolulu (Hawaii)	22	22	22	24	25	26	26	26	25	25	24	23
Houston (Texas)	12	14	16	20	24	28	29	29	27	22	16	13
Kansas City (Kansas)	0	2	7	13	19	25	27	27	22	16	7	2
Las Vegas (Nevada)	6	9	13	18	23	29	33	31	27	20	13	7
Los Angeles (California)	13	14	15	16	18	19	20	22	22	20	17	14
Memphis (Tennessee)	5	7	12	17	22	26	28	27	24	18	11	7
Miami (Florida)	20	20	22	24	26	27	28	28	27	26	22	20
Minneapolis (Minnesota)	-10	-7	-2	7	15	20	23	22	16	9	0	-5
New Orleans (Louisiana)	13	14	16	20	24	27	28	28	26	22	16	13
New York (New York)	0	1	5	11	17	22	25	24	21	16	9	2
Orlando (Florida)	15	16	19	21	25	26	27	27	27	23	19	16
Philadelphia (Pennsylvania)	0	1	5	11	17	22	25	24	20	13	7	1
Phoenix (Arizona)	12	13	17	20	25	31	34	32	29	23	16	12
Portland (Oregon)	5	6	8	12	14	17	20	20	17	13	8	5
St Louis (Missouri)	2	2	6	13	18	23	26	26	22	15	7	2
Salt Lake City (Utah)	-3	0	4	10	15	19	25	14	18	12	4	0
San Francisco (California)	10	11	12	14	15	16	17	17	18	16	13	10
Seattle (Washington)	3	5	7	10	13	16	18	18	16	11	7	5
Washington (DC)	2	3	7	13	19	23	26	25	21	15	9	4

### Carnet de voyage :

- ✈ Environ un mois avant votre départ, nous vous remettrons un **carnet de voyage** complet comprenant : guide touristique et pour la Route 66 : « **le Petit Futé** », infos pratiques, étiquettes de bagages, vouchers (bon d'échanges), etc.

### Budget Prévisionnel (Information non contractuelle) :

- ✈ **Repas** : Petit déjeuner américain 08/12\$, déjeuner (fast food) 10/15\$, diner (Steakhouse) 20/30\$. **Soit de 40 à 60\$ par jour.**
- ✈ En plus des taxes, il faut ajouter le service (*tip* ou *gratuity*), donc prévoir 15 % en plus ...
- ✈ **Essence** : Pour un gallon (3,80 litres) compter entre 3 et 4 \$. Exemple pour un circuit à moto de 2.000 miles : **160\$** (environ 120€)
- ✈ **Parcs Nationaux** : Afin d'éviter de dépenser 25\$ environ à chaque entrée, il est vivement conseillé de se procurer le « *Annual Pass* », **80\$ par véhicule**, qui donne un accès illimité à tous les parcs nationaux (excepté *Monument Valley*).



### Location Moto ou Trike :

- 🏍️ Age minimum 21 ans - Permis National Moto. Pas de minimum de durée.
- 🏍️ Accès au Mexique interdit sans autorisation écrite et signée de notre centre de location. Il est déconseillé de traversée la Vallée de la Mort du mois de juin à août, en raison des très fortes chaleurs.
- 🏍️ **Equipement** : Elles sont toutes équipées de sacoches, pare-brise et d'un appui dos (sauf les *Dyna*). Un **Casque Jet** aux normes DOT est **fournis** sur place. Des **consignes** sont prévues en station, **sans frais**, pour laisser votre excédent de bagages.
- 🏍️ **Les modèles Harley-Davidson 1584cc**: *Electra Glide, Road King, Heritage Softail & Springer, Softail Custom, Springer, Fat Boy, Street Glyde, Dyna Low Rider, Fat Boy*, etc ...
- 🏍️ **Les autres marques** : **BMW R1200 RT** et **Honda Goldwing** à Las Vegas, Los Angeles, *Jackson*, Salt Lake City, San Francisco, *Washington* Orlando & Miami. **Honda** (*Chicago, Dallas, Springfield, Santa Monica*) et **BMW** (*Phoenix et Palm Springs*). **Triumph** uniquement à Albuquerque, Chicago, Las Vegas, Los Angeles, Salt Lake City, Miami & Orlando. **Trike Honda ou Harley**: Las Vegas, Los Angeles, Salt Lake City (avec permis moto), Miami & Orlando.
- 🏍️ **Pour connaître tous les points de location, nous consulter.**
- 🏍️ **Carte de crédit internationale obligatoire** pour la caution de 300 ou 500 \$ (Visa, American Express, Master Card, etc.) au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur principal.
- 🏍️ Elles sont toutes louées en kilométrage illimité et avec les assurances « **VIP Insurance** » (franchise de 2.000 \$ et caution à 500\$) ou en option « **Enhanced VIP** » (qui réduit la franchise à 1.000 \$ et la caution à 300\$).

Les transferts de l'hôtel au magasin et vice versa sont assurés par le loueur.

- 🏍️ Départ pour les Formules « Mototour & Autotour » : A la date de votre choix, en fonction des saisons climatiques.

### Location Auto :

- 🚗 Alamo est notre partenaire aux Etats-Unis & Canada et l'un des leaders mondiaux en matière de location de véhicules. Avec des bureaux dans la plupart des aéroports, des véhicules en parfait état, un personnel compétent et réactif ainsi que des services irréprochables.
- 🚗 **Le conducteur principal** doit être âgé d'un minimum de 25 ans avoir un permis de conduire national de plus de 2 ans ainsi qu'une carte bancaire internationale au même nom et prénom que le permis de conduire et de la réservation. Possibilité avec un supplément pour les personnes âgées de 21 à 25 ans.
- 🚗 Les véhicules sont loués par tranche de 24 heures, pris le jour de votre arrivée, à l'aéroport et rendus le jour de votre départ à l'aéroport.
- 🚗 **Formule « Fully Inclusive »** : Kilométrage illimité, les assurances essentielles « CDW » et « EP », toutes les taxes (fédérale, locale, surcharge taxe et aéroport), l'assistance 24 heures/24. Conducteur(s) additionnel(s) **en option.**
- 🚗 Seule la catégorie et non un modèle précis de véhicule est garantie.
- 🚗 **Les frais d'abandon (One Way Fee)** peuvent s'appliquer lorsque le véhicule est rendu dans un autre ville ou état.
- 🚗 Ces suppléments hors taxes sont à régler sur place en dehors des cas d'allers simples gratuits (Californie & Floride) sont de :
  - De 0 à 200 miles = 100\$
  - De 201 à 500 miles = 150\$
  - De 501 à 1000 miles = 300\$
  - Au delà de 1000 miles = 500\$.
- 🚗 **Exemple** : Prise du véhicule à Chicago, IL et rendue à Los Angeles, CA (Route 66) le montant est de 500,00\$ + les taxes.

### LES DATES DE DEPART EN « FORMULE ACCOMPAGNEE » :

🏍️ Du dimanche 29 avril au dimanche 13 mai 2012

🏍️ Du lundi 21 mai au lundi 04 juin 2012

🚗 Du lundi 10 septembre au lundi 24 septembre 2012

## Conditions Particulières

L'inscription à l'un des voyages implique l'adhésion à l'ensemble des conditions générales et particulières.

**L'inscription / Règlement** - L'inscription ne devient effective qu'après versement à titre d'acompte d'une somme au moins égale à 30% du montant total du voyage (sauf disposition spécifique). Le paiement du solde du montant total du voyage devra être effectué au plus tard 30 jours avant la date de départ. Dans le cas contraire, le voyage est considéré comme annulé et le client encourt de ce fait, les frais d'annulation tels que prévus au chapitre annulation.

**Prix** - Les prix indiqués dans ce cahier des prix, Internet, brochure ou devis sont forfaitaires. Ils comprennent, outre les prestations décrites dans les programmes et tableaux de prix, nos propres services au titre de la conception et de la réalisation des circuits, ainsi que la rémunération des différents prestataires de services. Ils sont valables du 01 janvier au 31 décembre 2012 et ont été établis sur la base des conditions économiques en vigueur le 20 juillet 2011 ou à la date du devis pour les voyages sur mesure. *En cas de modification de ces conditions et notamment de celles relatives aux taux de change du dollar américain (1 USD = 0,70 €), ou du dollar canadien (1 CAD = 0,76 €) ou du rand sud-africain (1 ZAR = 0,10 €) et tarifs aériens, nous nous réservons le droit de modifier les prix de vente avec un préavis de 30 jours par rapport à la date de départ. En cas de hausse, le client est en droit d'annuler son voyage, sans frais, si l'augmentation est supérieure à 10%. Si l'augmentation est inférieure à 10%, les frais d'annulation normaux seront appliqués.*

**Assurances** : Pour nous conformer à la nouvelle législation, nous n'avons pas inclus dans nos tarifs le coût des assurances : annulation, bagages, assistance rapatriement, maladie et frais médicaux que nous vous proposons en option.

**Location de la moto** : Nos centres de location peuvent substituer le modèle confirmé par un modèle se rapprochant le plus.

**Formalités** - Pour les ressortissants français, pas besoin de visa, sauf Cuba, mais vous devrez être en possession d'un passeport individuel à lecture optique émis avant le 25 octobre 2005 ou d'un passeport individuel biométrique/électronique.

- **Voiture** : vous devrez être âgé au minimum de 25 ans et avoir un permis de conduire de plus de 2 ans.  
- **Moto** : vous devrez être âgé de plus de 21 ans, Vous devez impérativement être en possession d'un permis de conduire national.

**Carte bancaire internationale obligatoire au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur/pilote principal.**

**Annulation/Modification** - Toute annulation ou modification du fait du client entraînera les frais suivants :

- Plus de 45 jours avant le départ : 20% du montant total du voyage
- De 44 à 21 jours avant le départ : 40% du montant total du voyage
- De 20 à 8 jours avant le départ : 70% du montant total du voyage
- Moins de 7 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage

**Durée de la location** : La durée de location d'une auto ou d'une moto est calculée par période de 24 heures. Au-delà, les heures supplémentaires seront réglées sur place au tarif local en vigueur.

**Hôtellerie** : Il est de règle internationale de libérer les chambres vers midi. Les chambres sont prévues normalement avec 1 ou 2 lits (pas de chambre à 3 lits). Les chambres individuelles ne peuvent être assurées que très exceptionnellement.

**Réclamations** : Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée par pli recommandé avec accusé de réception dans les 30 jours qui suivent le retour des clients. Passé ce délai, le dossier ne pourra être pris en compte.

## Conditions Générales de Vente

En vertu de l'article R211-14 du Code du Tourisme - régissant les activités et professions du tourisme en ce qui concerne l'organisation de la vente de voyages et de séjours.

**Article R211-5.** Sous réserve des exclusions prévues aux a et b du deuxième alinéa de l'article L.211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

**Article R211-6.** Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3. Les repas fournis ;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10 ;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11. Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R.211-13 ;
12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
13. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

**Article R211-7.** L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

**Article R211-8.** Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
5. Le nombre de repas fournis ;
6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-10 ;
9. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au vendeur et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R.211-6 ;
14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15. Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-11, R.211-12 et R.211-13 ;
16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19. L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

**Caution & Franchise, en fonction du type d'assurance :**

- **USA** : VIP : caution 500 USD - franchise 2.000 USD  
E-VIP : caution 300 USD - franchise 1.000 USD
- **CANADA** : caution & franchise 2.000 à 3.000 CAD
- **AFRIQUE DU SUD** : caution & franchise 10.000 ZAR
- **ARGENTINE** : caution & franchise 3.000 USD
- **CUBA** : caution & franchise 1.500 EUROS
- **MAROC** : caution & franchise 1.200 EUROS
- **MEXIQUE** : caution & franchise 1.000 USD

**Minimum de participants** : Les prix indiqués dans ce cahier ou sur le site Internet ont été établis sur la base d'un minimum :

- **Formule « Accompagnée »** : établi sur la base de 8 motos (16 personnes). Nos départs sont garantis avec un minimum de 5 motos (10 personnes).
  - Si le groupe est de 7 motos (14 personnes) à 5 motos (10 personnes) : le client accepte, sans réserve, l'augmentation correspondant à la répartition du coût de l'accompagnateur,
  - Si le groupe est inférieur à 5 motos (10 personnes), 45 jours avant votre départ, nous vous proposerons de changer de date ou de maintenir ce circuit en formule « Mototour » sans accompagnateur ou alors le remboursement total, sans frais, des acomptes.
- **American Events Tours** avec un accompagnateur : de 30 participants. Au cas où ce nombre ne serait pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler le voyage au plus tard 45 jours avant la date de départ ou d'augmenter nos tarifs à raison de 10% du montant total du voyage au plus tard 30 jours avant la date de départ.

**Prestations non utilisées** : Toutes prestations non utilisées ne seront pas remboursées

**Article R211-9.** L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

**Article R211-10.** Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

**Article R211-11.** Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

**Article R211-12.** Dans le cas prévu à l'article L. 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

**Article R211-13.** Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : -soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; -soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.